




Missions et rôles de la Daac

La délégation académique à
l'action culturelle de
l'académie de Versailles



Le délégué académique

- La Délégation académique à l'action culturelle est dirigée par le délégué académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle, conseiller technique du recteur



Les missions de la délégation académique à l'action culturelle

- La délégation académique à l'action culturelle :
 - conseille
 - forme
 - propose
 - impulse
 - coordonne
 - accompagne

les démarches et activités situées dans le champ de l'action culturelle



Dans le cadre de ses missions

- elle assure la mise en œuvre des procédures et des projets
- elle suit et évalue les :
 - ✓ classes à projet artistique et culturel
 - ✓ ateliers artistiques
 - ✓ ateliers scientifiques et techniques....
- elle contribue à la mise en œuvre du volet «*pratiques artistiques et culturelles*» de l'accompagnement éducatif.
- elle participe au suivi des enseignements théâtre-expression dramatique, cinéma-audiovisuel et danse.



Un travail en partenariat

- La délégation académique à l'action culturelle favorise et accompagne la mise en relation des établissements scolaires avec les partenaires
 - professionnels
 - institutionnels



Un travail conduit en relation avec

- Les inspections académiques
- Les corps d'inspection
- Les services académiques concernés
- Le réseau Sceren-CRDP (centre régional de documentation pédagogique)



Une action de formation continue

La Délégation académique à l'action culturelle élabore et conduit des stages ouverts aux professeurs de toutes disciplines et aux membres de la communauté éducative.

- Ces stages sont organisés avec des partenaires culturels, artistiques ou scientifiques.
- Ces stages offrent des pistes de réflexion et d'action afin de mettre en place, dans les établissements, des projets interdisciplinaires et partenariaux.



Une participation aux travaux des commissions académiques

La Délégation académique à l'action culturelle participe aux travaux:

- des commissions académiques de suivi des enseignements et activités théâtre-expression dramatique, cinéma-audiovisuel et danse.
- et des groupes de travail interdisciplinaires (GTI): sciences, éducation au développement durable...



Un travail de liaison

La Délégation académique à l'action culturelle travaille en relation avec les différents ministères concernés, au travers de:

- la direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France (DRAC),
- la délégation régionale à la recherche et à la technologie (DRRT)...
- la direction régionale de l'environnement (DIREN)